Image not found or type unknown

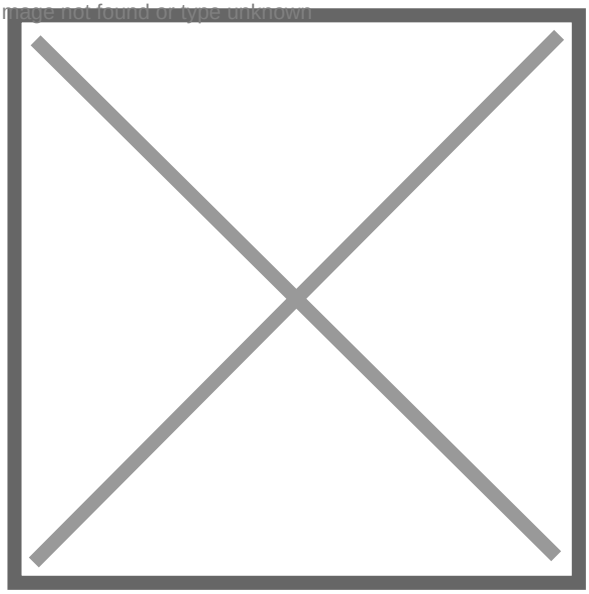

En arrêt maladie suite agression

Par **Sourinette**, le **17/06/2021** à **16:14**

Madame , Monsieur

Ma question concerne mon arrêt maladie ou j'ai été opérer fin d'année 2019 de la coiffe des rotateurs suivis d'une longue convalescence qui touche mes cervicales .

Le médecin conseil décide de me consolidé rt m'envoie à la reprise du travail , ne pouvant reprendre mon médecin traitant me conseil de contesté sa demande .

Je prend donc rendez vous avec la médecine qui me mes inapte au poste je suis donc licencié en inaptitude .

Mon deuxiémes employeur dans la fonction publique me parle d'une reprise à mi-temps thérapeutique .

Je constate dans les temps et je reçois plus tard un courrier me précisant un rendez vous cher un Docteur expert qui m ' examine et n'est pas d'accord pour une reprise n'y au 11 mars n ' à l'heure acctuel .

Concernant les indemnité journaliére elle mon été réglé cher les deux employeurs en rétroactive es ce normal ..

J'attend votre réponse

Cdt

Par **morobar**, le **18/06/2021** à **10:03**

Bonjour,

[quote]
J'attend votre réponse

[/quote]
Et quelle est la question ?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés